

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#### Arrêté du 29 février 2016 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture d'un concours externe de capitaine de sapeurs-pompiers professionnels

NOR : INTE1605742A

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 29 février 2016, est autorisée au titre de l'année 2016 l'ouverture d'un concours externe de capitaine de sapeurs-pompiers professionnels visé à l'article 3 du décret n° 2012-523 du 20 avril 2012.

Il aura lieu selon les modalités suivantes :

1. Calendrier :

- épreuves écrites d'admissibilité : à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016, en Ile-de-France, Corse et outre-mer ;
- épreuves physiques et sportives d'admission : à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- épreuves orales d'admission : à partir du 1<sup>er</sup> mars 2017.

2. Nombre de postes offerts :

Le nombre total d'inscriptions possibles sur la liste d'aptitude établie au titre du concours externe de capitaine de sapeurs-pompiers professionnels est de 80 postes.

3. Procédure d'inscription :

Peuvent faire acte de candidature les candidats titulaires, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées à l'article 6 du décret du 13 février 2007 modifié.

Les personnes qui souhaitent faire acte de candidature à ce concours doivent :

- soit procéder à leur préinscription sur le site internet du ministère de l'intérieur, à l'adresse suivante : « [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) » du 5 mars au 28 avril 2016 à minuit, heure de Paris. Les candidats devront ensuite imprimer leur dossier d'inscription prérempli, le signer et le compléter avec les pièces justificatives demandées et faire parvenir l'ensemble au ministère de l'intérieur, direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, direction des sapeurs-pompiers, sous-direction des ressources, des compétences et de la doctrine d'emploi, bureau des statuts et du management, place Beauvau, 75800 Paris Cedex 08 ;
- soit adresser une demande de dossier d'inscription, accompagnée d'une enveloppe affranchie au tarif en vigueur pour une lettre prioritaire d'un poids de 50 g et libellée à l'adresse du candidat (format 23 cm × 33 cm). Cette lettre sera transmise par courrier postal au ministère de l'intérieur (direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, sous-direction des ressources, des compétences et de la doctrine d'emploi, bureau des statuts et du management, section concours et examens professionnels, place Beauvau, 75800 Paris Cedex 08) au plus tard le 28 avril 2016 (le cachet de la poste faisant foi).

Les dossiers de candidature complets devront être retournés au plus tard le 5 mai 2016, le cachet de la poste faisant foi.